

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD33

présenté par
M. Bardy, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« civile ou commerciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de conséquence.